

Compte rendu de séance du 18 juin 2020

Convocation du 11 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix huit juin à 18h30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : AUBRIT Isabelle - BAUDOUIN Daniel - BIRAUD Florian – BRIAND Agathe - DROUARD Vincent - DURIEZ Delphine - GRAVIER Magalie – MINOZA Sabine - MORIN POUGNARD Julien – PARTHENAY Joël – RIOU-BOURDON Guillaume - SIONNET Christelle – TANGUY Jean Noël – VENEAU Danièle

Absents excusés : BRINEAU Eric donne pouvoir à PARTHENAY Joël

Absents :

Madame VENEAU Danièle a été élue secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation du compte rendu 4 juin 2020
- 2 – Affectation des résultats 2019
- 3 – Vote des taux d'imposition
- 4 - Vote des budgets 2020
- 5 - Avance remboursable du budget commune à la régie photovoltaïque
- 6 – Renouvellement de la commission communale des impôts indirects
- 7 – Questions diverses

1 – DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION ELECTORALE

Madame SIONNET Christelle a été élue présidente à la commission électorale et Mr BIRAUD Florian suppléant.

2 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 POUR LA COMMUNE

2020-06-2

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Investissement : - 89 080,33 €

- Fonctionnement : 466 640,83 €

Décide par vote à bulletin secret, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (compte 1068) : 7 032,33 €

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 459 608,50 €

- Affectation au déficit d'investissement reporté (001) : 89 080,33 €

- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 POUR LE CAMPING

2020-06-3

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Investissement : - 70 125,66 €

- Fonctionnement : 29 491,29 €

Décide par vote à bulletin secret, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

- Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (compte 1068) : 29 491,29 €

- Affectation au déficit d'investissement reporté : 70 125,66 €

- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 POUR LA REGIE PHOTOVOLTAÏQUE

2020-06-4

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Investissement : - 992,42 €

- Fonctionnement : 1 824,89 €

Décide par vote à bulletin secret, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002) : 832,47 €

- Affectation au déficit d'investissement reporté (001) : 992,42 €

3 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

2020-06-5

Le conseil municipal a voté par 15 voix pour le maintien des taux des taxes, à savoir :

- 15.24% pour le foncier bâti

- 56.16% pour le foncier non bâti

Ce qui représente un produit de 124 475 € hors Taxe Habitation et de 239 132 € en l'incluant.

4 - VOTE DES BUDGETS 2020

- VOTE DU BUDGET 2020 COMMUNE

Equilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 287 129,50 € et en dépenses et recettes d'investissement à 795 449,43 €. Principales dépenses d'investissement :

- Bâtiments communaux : 27 300 €

- Voirie : 26 900 €

- Bâtiments scolaires : 9 100 €

- Aménagement entrées aggro : 61 000 €

- Propriété 3 rue de la Gare : 422 369,10 €

- Remboursement capital des emprunts : 49 500 €

Résultat du vote (15 votants) : 14 voix pour et 1 blanc. Budget adopté à la majorité.

- VOTE DU BUDGET 2020 CAMPING

Equilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 89 234,37 € et en dépenses et recettes d'investissement à 95 663,90 €. Détail des principales dépenses d'investissement :

- remboursement capital des emprunts : 23 300 €

- Déficit d'investissement reporté : 70 125,66 €

Résultat du vote (15 votants) : 14 voix pour et 1 blanc. Budget adopté à la majorité.

- VOTE DU BUDGET 2020 REGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Equilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 10 041,47 €.

Et en dépenses et recettes d'investissement à 13 963,15 €

Détail des principales dépenses d'investissement

- remboursement capital des emprunts : 6 035,59 €

Résultat du vote (15 votants) : 13 voix pour et 2 blancs. Budget adopté à la majorité.

5 – AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET COMMUNE A LA RÉGIE PHOTOVOLTAÏQUE

2020-06-6

En attendant les recettes de la production des panneaux photovoltaïques, prévues à la date anniversaire de la mise en production, soit vers le mois d'octobre 2020, il convient de pouvoir régler les échéances de l'emprunt de juin 2020.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal le versement d'une avance par la commune d'un montant de 4 500 €.

Cette avance sera remboursable dès l'encaissement des recettes de production.

Le conseil municipal donne son accord à la majorité à cette proposition. La somme de 4 500€ sera donc inscrite en investissement du budget « Régie photovoltaïque ».

6 – LISTE DE PROPOSITION DES PERSONNES APPELÉES A SIÉGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

2020-06-7

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite au renouvellement du conseil municipal conformément à l'article 1650- 1° du code général des impôts , une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée ;

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;

- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, **si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;**

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale;

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. **Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.**

Chaque personne doit ;

- être âgés de 18 ans au moins ;

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;

- jouir de leurs droits civils ;

- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;

- être familiarisés avec les circonstances locales ;

- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Voici la liste des personnes proposées pour siéger à la CCID

TITULAIRES	SUPLÉANTS
PARTHENAY Joël	PROUST Anne-Marie
RIOU-BOURDON Guillaume	VERNEAU Danièle
BRIAND Fabrice	BUISSON Alain
GRAVIER Magalie	PEQUIN Christian
MAGNERON Jacky	MINOZA Sabine
GRIJOLOT Louis	SIONNET Christelle
BRINEAU Eric	VENAUD Christian
TANGUY Jean-Noël	DAGORNO Michel
CHAUVIN Benoît	DROUARD Vincent
AUBRIT Isabelle	DURIEZ Delphine
BIRAUD Florian	ECARLAT Jean-Louis
CHALON Dominique	MALICOT Christian

DIVERS

- Vente d'un terrain

2020-06-1

Le Maire informe qu'en date du 27 février 2020 le conseil avait la demande de Mme GUILLOTEAU Emmanuelle qui souhaite acquérir un terrain appartenant à la commune. Cette parcelle, cadastrée section AM N°206 d'une superficie de 290 m² a été bornée. Le conseil a donné son accord pour vendre ce terrain, à Mme GUILLOTEAU Emmanuelle, pour un coût de 2 200 € et les frais en supplément seront à la charge de l'intéressée.

Il convient d'ajouter en complément que le conseil municipal autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- Contrat interim

Le Maire informe le conseil municipal que pour palier au remplacement du personnel en arrêt, il a été décidé de solliciter le centre de gestion pour un contrat d'interim de 16 heures hebdomadaire pendant 2 semaines.

Fin de la séance : 21h30

Le Président,

Les membres du conseil municipal